FO la force syndicale

Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Dispensé de timbrage
AVIGNON CTC
Trimestriel n° 4
juillet 2011
déposé le
15.07.2011
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP:

Directeur de la publication:
Claude JENET

On commence à vieillir quand on cesse d'apprendre

SOMMAIRE :

- **Edito**
- **FO alerte les usagers**
- **Filouterie sur les routes de France**
- **L'Aide Sociale à l'Hébergement**
- **La TNT**
- **Assemblée Générale**

A LIRE

«CONFÉRENCE DE PRESSE POUR ALERTER LES USAGERS SUR LA FERMETURE D'AGENCES OU DE POINTS D'ACCUEIL « RETRAITE » » **P.2**

«CONSIDÉRER LA RÉPRESSION COMME UNIQUE SOLUTION POUR MODIFIER LES COMPORTEMENTS EST ERRONÉ.» **P.2**

«QUE LEUR FAMILLE SOIT MISE À CONTRIBUTION CONSTITUE UN FREIN PSYCHOLOGIQUE INSURMONTABLE.» **P.3**

« LE PASSAGE AU NUMÉRIQUE EST LE PLUS GRAND BOULEVERSEMENT DU PAYSAGE TÉLÉVISUEL DEPUIS LE PASSAGE À LA COULEUR». **P.3**

« UN DÉBAT DE QUALITÉ DÉBOUCHANT SUR L'ÉLABORATION D'UNE RÉSOLUTION» **P.4**

L'éditorial de Claude JENET

A PRPOS DE LA DÉPENDANCE

Mardi 21 Juin 2011, les groupes de travail sur la dépendance des personnes âgées remettaient leur copie à la Ministre des Solidarités. A partir de ces travaux, Mme BACHELOT va proposer plusieurs scénarii au Président de la République qui doit annoncer ses décisions en Juillet. La réforme passera donc en plusieurs temps, a précisé la Ministre : en premier, « des mesures d'urgence destinées à alléger les dépenses des familles et des départements et aider les services d'aide à domicile figureront dans le budget de la sécu pour 2012 » (AFP 21 Juin). On peut aisément imaginer que d'autres mesures plus difficiles à annoncer, surtout à quelques encablures d'une échéance électorale décisive, accompagneront le dispositif.

Ainsi le Président de la République aura toute latitude pour se saisir du point d'accord qui ressort de la concertation conduite depuis 4 mois : la nécessité de recettes nouvelles.

Au fil des propositions nous avons retenu :

Concernant le recours à l'assurance, les conclusions du groupe de travail laissent la porte ouverte à toutes les hypothèses. ***«La piste d'une assurance obligatoire est écartée. Une diffusion multi-supports, avec adhésion facultative a donc été privilégiée, tout comme le recours à l'épargne accumulée via l'assurance vie »***. Autre piste : une hausse de la CSG des retraités est évoquée. Enfin la possibilité d'une deuxième journée de solidarité reste en débat. Notons aussi, comme le souligne l'AFP dans une dépêche du 21 Juin : parmi les pistes les plus souvent citées et qui rencontrent le moins d'opposition, figure en bonne place *« la taxation des successions et donations"*.

Pour mémoire et pour sourire un peu, malgré l'aridité du sujet, nous ne résisterons pas au plaisir de communiquer à nos lecteurs la teneur d'un scénario envisagé par *« le groupe n°4* [qui] *a étudié un schéma d'assurance dépendance universelle au premier euro à partir d'une analyse de la politique adoptée à* ***Singapour*** *et d'éléments sur la transposition d'un schéma de ce type en France ».*

Singapour, modèle social, voilà qui ne manque pas de surprendre. Voilà aussi comment on essaye de noyer le débat dans un fatras de « propositions » qui sont autant de leurres pour détourner les salariés de la question essentielle : la dépendance des personnes âgées et des autres, relève, comme d'autres aléas de la vie, d'une couverture par la sécurité sociale. Toutes les concertations ne changeront rien au combat en cours : ce qui est en cause, c'est l'existence même de notre protection sociale collective dont l'essentiel est assuré par la sécurité sociale, créée en 1945 et qui est aujourd'hui dans le collimateur des assurances, des financiers et de leurs affidés.

« Le Président de la République aura toute latitude pour se saisir du point d'accord qui ressort de la concertation… de nouvelles recettes»

Comme pour faire bonne mesure, c'est le moment que choisit le Premier Président de la Cour des Comptes (M. Didier MIGAUD, PS) pour déclarer : *« il faudra aussi augmenter, de façon temporaire, certains prélèvements pour équilibrer les comptes sociaux. On ne peut pas avoir durablement des déficits sociaux et une augmentation de la dette sociale … Le recours à la CSG (contribution sociale généralisée) ou à la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) est sûrement inévitable » (Le Monde blog Ph Le Cœur, 22 Juin).*

J'avais oublié que, vous comme moi, sommes les débiteurs d'une dette collective totalement virtuelle mais réellement prise en compte dans le budget de la nation : la dette sociale trouve ici sa justification. SARKOZY et MIGAUD, chacun à leur façon, ont tracé le cadre du débat. Aux salariés, aux retraités d'apporter la seule réponse qui convienne : la sécu, c'est d'abord l'affaire des travailleurs qui la font vivre par des cotisations prélevées sur leurs salaires, cela s'appelle toujours : le salaire différé.

NOS ACTIVITÉS

FO ALERTE LES USAGERS

Le 15 juin 2011, FORCE OUVRIERE tenait une conférence de presse, dans les locaux de l'UD, pour alerter les usagers sur la fermeture d'agences ou de points d'accueil « retraite ». Nous reproduisons ci-dessous les articles parus dans la presse locale.

La Marseillaise du 16 juin 2011:
Alors que le contexte de la récente réforme des retraites rend de plus en plus complexe de mesurer ses droits à la retraite, il semble pourtant que certaines agences ou points d'accueil « retraite » de la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) Sud-Est soient susceptibles de fermer. Dans le Vaucluse, seules celles d'Avignon et d'Orange subsisteraient alors que Cavaillon, Carpentras et Pertuis devraient disparaître. Aussi les représentants FO ont-ils décidé d'alerter les usagers.
« 213 000 visiteurs dans le réseau actuel pour 54 points d'accueil des futurs retraités représente l'accueil de proximité pour constituer au mieux le dossier des retraites » retrace pour le «Sud-Est Edith Giroux responsable FO à la CARSAT SE. Dans le Vaucluse, elle précise que par mois, Carpentras accueille 300 assurés, 400 à Cavaillon et 140 à Pertuis, soit plus de 800 personnes par mois.
A l'heure où le gouvernement impose des économies dans tous les secteurs publics et en l'occurrence, la protection sociale dans son ensemble, il décide donc de se débarrasser d'antennes de proximité. Pourtant, la législation sur la retraite à largement changé et les usagers sont de plus en plus nombreux à se renseigner sur leurs droits après des conseillers » s'indigne la responsable. Pour Laure Lambertin, responsable départementale des retraités, la situation serait rendue plus difficile: « On assiste à une montée d'inquiétude et d'incertitude des assurés sur la période à laquelle ils doivent prendre leur retraite. La retraite devient une question qui angoisse les gens. Cela crée des tensions à l'accueil et la situation se dégrade très vite du fait du déficit chronique en effectifs. » D'où, pour les représentants de FO: « ce n'est pas le moment de fermer les points d'accueil car de plus en plus de personnes ont besoin qu'on leur explique. »

La Provence du 16 juin 2011:
Les représentants FO de la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Carsat (ex-Cram) ont dénoncé hier la fermeture programmée de trois (sur cinq) agences ou points d'accueils de Vaucluse: à savoir Cavaillon (dont la fréquentation se chiffre à plus de 400 personnes par mois), Pertuis (+ de 140) et Carpentras (+ de 300). Cela en raison des nouvelles technologies comme internet ou les plateformes téléphoniques. Ces antennes permettent aux assurés sociaux de trouver des informations et des conseillers pour constituer leur dossier de retraite. Edith Giroux, responsable de FO Carsat Sud-Est, souhaite ainsi alerter la population « sur le démantellement d'un service public et, derrière, celui de la Sécurité sociale. »

INFO PRATIQUES

FILOUTERIE SUR LES ROUTES DE FRANCE

Sous le fallacieux prétexte de faire diminuer le nombre de tués et de blessés graves sur les routes, le gouvernement vient de prendre des mesures précipitées, sans aucune concertation.
Si le but est louable, la méthode retenue, à savoir le tout répressif, donne une fois de plus l'impression que la finalité, non avouée et inavouable, consiste à faire rentrer de l'argent dans les caisses vides de l'Etat.
Certes, la répression ne doit pas être proscrite, elle est même indispensable à condition qu'elle s'inscrive dans une panoplie de mesures.
Il est illusoire de croire qu'une seule mesure puisse apporter la solution.
Considérer la répression comme unique solution pour modifier les comportements est erroné. Nul besoin d'être spécialiste pour réaliser que la répression à tout moment de la journée et partout n'est ni possible, ni souhaitable.
Il convient donc d'ajouter d'autres mesures à la répression, à savoir modifier l'infrastructure, rendre plus lisibles les informations données au conducteur, apporter des modifications au véhicule.

Le fait de supprimer les panneaux informant de la présence d'un radar, d'interdire les avertisseurs de radar, oblige le conducteur à avoir les yeux fixés sur son compteur de vitesse. En cela il est moins attentif à ce qui se passe sur la route, ce qui augmente le risque accidentogène.
Il est pour le moins surprenant que l'on ait tenté d'interdire les avertisseurs de radars alors qu'il n'existe toujours pas à bord des véhicules un dispositif électronique intelligent capable d'avertir l'automobiliste en temps réel de la vitesse autorisée sur la route empruntée. Pourtant un tel dispositif, développé par deux grands constructeurs français, a été testé par des conducteurs volontaires : le système Lavia (Limitateur s'Adaptant à la Vitesse Autorisée) offre une conduite plus confortable et moins stressée ; de plus, il améliore considérablement la sécurité routière. Le principe est relativement simple à comprendre puisque basé sur l'utilisation d'un GPS de navigation embarqué (GPS + cartographie) auquel est intégré une base de données des vitesses réglementaires sur toutes les routes : à tout moment votre véhicule connaît avec précision l'endroit où il se trouve et quelle vitesse il ne doit pas dépasser dans ce secteur. En cas de dépassement, le système intervient aussitôt en limitant l'injection de carburant au moteur afin de permettre au véhicule de ralentir grâce au frein moteur (il n'intervient absolument pas sur les freins). A l'instar des LVM (Limiteur de Vitesse Manuel), le LAVIA peut se by passer temporairement par pression ferme sur l'accélérateur pour permettre des dépassements francs mais il se réactive automatiquement aussitôt la vitesse redescendue sous la vitesse réglementaire. Si un tel dispositif était implanté sur tous les véhicules il n'y aurait plus besoin de radars, des vies seraient sauvées, la sécurité s'en trouverait renforcée; mais tout cela au détriment des caisses de l'Etat; alors ne rêvons pas.

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

Toutes les personnes âgées dépendantes bénéficient aujourd'hui de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), mais le montant de cette aide varie selon leurs ressources. Les autres aides restent en revanche strictement conditionnées au montant de leurs revenus. Il faut être dans le besoin pour prétendre à l'aide sociale du département et le justifier. L'état de besoin est démontré lorsque les ressources ne suffisent pas à payer la part du tarif dépendance restant à charge et les frais d'hébergement. Il est alors possible de les financer grâce à l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Cette aide versée par le conseil général est réservée aux personnes séjournant dans une maison de retraite habilitée à l'aide sociale.

Son montant est fixé par le président du conseil général, après déduction de la contribution de la personne âgée et de celle de ses proches tenus à une obligation alimentaire. Ce sont 90 % des revenus de la personne âgée qui sont ainsi mobilisés pour financer son séjour, un minimum d'environ 90 € par mois lui étant laissé comme « argent de poche », montant revalorisé chaque année. Pour les résidents encore en couple, le conjoint, s'il continue à occuper le domicile conjugal, conserve un minimum de 710 € par mois pour vivre.

Tous les revenus du résident sont retenus pour fixer sa contribution, seules en sont exclues les pensions attachées aux distinctions honorifiques et la retraite du combattant, ainsi que les prestations sociales dont les allocations logement et le capital décès versé par un régime de sécurité sociale. Par ailleurs, comme pour l'APA, un revenu fictif est déterminé forfaitairement sur les capitaux et les biens qui ne sont ni exploités, ni placés. Il représente 50 % de la valeur locative des immeubles bâtis (à l'exception de la résidence principale occupée par le conjoint, le concubin ou partenaire de pacs, les enfants ou petits enfants) ; 80 % de la valeur locative des terrains non bâtis et 3 % des capitaux non placés. Toutefois, les dépenses mises à la charge du résident, telles que l'impôt sur le revenu ou des frais de complémentaire santé, sont déduites de leurs ressources avant l'application de prélèvement de 90 %. D'autres dépenses peuvent également être retenues. Il convient donc de consulter le règlement d'aide sociale du département pour en avoir connaissance.

« les proches doivent aider à financer le séjour»

Les résidents renoncent parfois à l'aide sociale à l'hébergement. Le fait que le conseil général puisse exiger le remboursement de cette aide récupérable sur leur succession, quel qu'en soit le montant, et que leur famille soit mise à contribution constitue un frein psychologique insurmontable.

En effet, les proches doivent aider à financer le séjour. Les membres de la famille tenus d'une obligation alimentaire à l'égard du résident sont systématiquement sollicités si celui-ci demande l'ASH. Leur identité figure dans le dossier à constituer avant l'entrée dans l'établissement et dans le dossier de demande d'ASH, avec une copie du livret de famille. Il s'agit des enfants et des petits enfants, mais aussi des gendres et des belles-filles. Les « obligés alimentaires » sont invités par le conseil général à indiquer l'aide financière qu'ils peuvent apporter et à détailler leurs ressources et leurs charges. Le président du conseil général estime ensuite la participation globale des proches pour fixer le montant de l'ASH subsidiaire à la solidarité familiale.

L'opacité du mode de calcul de la contribution familiale, d'une part et le défaut d'ordre de priorité entre enfants, petits enfants et beaux-enfants (le plus solvable peut même être mis seul à contribution), d'autre part, font que la répartition de l'effort financier entre les enfants est souvent source de conflits.

En pratique : Conseil Général de Vaucluse - Point d'accueil des personnes âgées et de leur famille
0 800 125 135 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe)

A LA DECOUVERTE DE

La TNT

Le 5 juillet 2011 tous les émetteurs analogiques seront définitivement éteints en Provence Alpes. Pour recevoir la TNT via l'antenne râteau, il n'est pas nécessaire de changer de téléviseur.

En effet, depuis mars 2008, les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré; pour les téléviseurs plus anciens il suffit de brancher un adaptateur TNT sur la prise péritel de la télé.

Afin de faciliter le passage de tous au numérique, il est possible de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières ainsi que d'une assistance technique.

Le passage au numérique est le plus grand bouleversement du paysage télévisuel depuis le passage à la couleur. Il offre de multiples avantages: jusqu'à 19 chaînes gratuites au lieu de 6, un choix de programmes plus large pour tous les goûts et toute la famille (informations, débats, fiction, retransmissions sportives, émissions jeunesse), une meilleure qualité de réception, d'image et de son, un guide des programmes intégré.

Le passage à la télé numérique permet aussi de libérer des fréquences pour créer de nouvelles chaînes, développer la radio numérique, favoriser les liaisons pour les services d'urgence, etc...

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

www.tousaunumerique.fr

ou le
09 70 81 88 18
numéro non surtaxé
prix d'un appel local
du lundi au samedi de 8h à 21h

ATTENTION !

Après le passage au numérique,
il faut rechercher et mémoriser les nouveaux canaux des chaînes
sur tous les postes
reliés à une antenne râteau

Nous regrettons que le passage obligatoire à la TNT ne soit pas accompagné d'un dispositif financier permettant à tous de passer au numérique sans bourse délier.
Pour autant nous ne sommes pas opposés à cette importante avancée technologique.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 10
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MAI 2011

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Vaucluse s'est tenue le jeudi 12 mai 2011.

La tribune (photo Nicole JENET)

Sous la présidence d'André Baissac, membre du Bureau National de l'U.C.R.-F.O. et en présence de Jean Luc Bonnal secrétaire de l'Union Départementale F.O. de Vaucluse, une quarantaine de retraités ont participé à l'Assemblée Générale.
Claude JENET, en sa qualité de Président, a présenté un rapport d'activité très dense qui témoigne de la vitalité de l'Association qui s'est investie pour combattre la réforme des retraites, organiser une réunion-débat à Bédarrides, rédiger une Charte de Bientraitance, publier une revue trimestrielle, constituer des dossiers techniques et les transmettre à l'AFOC et à l'UCR pour suite à donner (loi HADOPI, facture d'électricité).
Yves ORTIZ a présenté le rapport de trésorerie. Bien que la situation financière soit saine, l'Assemblée a décidé une augmentation des cotisations qui seront relevées de 1,50 euros en 2012 et 2013.
Le rapport moral et le rapport financier ont été votés à l'unanimité.
Jean-Luc BONNAL a souligné la présence très marquée des retraités qui apportent leur aide à l'U.D., participent aux actions. Après avoir dénoncé la stigmatisation des fonctionnaires, des bénéficiaires du RSA, des chômeurs, il a démontré les effets néfastes de la RGPP notamment au travers de la destruction du service public.
De nombreuses interventions ont permis que s'instaure un débat de qualité débouchant sur l'élaboration d'une résolution, votée à l'unanimité, apportant le soutien des retraités FO de Vaucluse aux peuples opprimés et aux travailleurs mobilisés contre toutes les formes d'exploitation avant d'aborder tous les points de l'actualité sociale.

André BAISSAC après avoir apporté le salut fraternel de l'UCR, s'est réjoui de constater que, comme en Vaucluse, les structures des UDR deviennent de plus en plus syndicales. Dans un bref exposé, il a évoqué la mise en place du 5ème risque qui se fera sans concertation avec probablement l'alignement du taux de la CSG des retraités sur celui des actifs.
Les participants ont ensuite partagé le verre de l'amitié avant de terminer, dans la convivialité, les travaux matutinaux autour d'un savoureux repas.

BULLETIN D'ADHESION

Pour adhérer à l'Union des Retraités FORCE OUVRIERE, il existe 2 modalités:
- être adhérent de son syndicat d'origine. Voir les modalités de votre syndicat.
- adhérer directement à l'U.D.R.-F.O. de son département.

Si vous souhaitez adhérer directement à l'U.D.R.-F.O. 84 ; **la cotisation**, pour l'année 2011, s'élève à **27 euros.**
Elle est à adresser, par chèque à l'ordre de l'U.D.R.-F.O.84

Dans les 2 cas merci de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le faire parvenir à :
U.D.R.-FO
Union Départementale F.O.
B.P. 10 - 20 avenue Monclar
84 004 AVIGNON Cédex

Ces renseignements nous permettront de vous tenir informé(e) des initiatives prises par l'U.D.R -F.O. 84, de recevoir le journal de l'UDR-FO 84 et celui de l'Union Confédérale des Retraités FORCE OUVRIERE.

Bulletin d'adhésion à l'U.D.R.-F.O 84

NOM : PRENOM :
ADRESSE : .....
……Code Postal :…….. Ville :……..
Tél : Email :

Renseignements relatifs au dernier emploi occupé

* Syndicat d'appartenance : * Fédération :

Date : Signature :